



Réunion du 6 octobre 2014

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 109
Nombre de présents : 95
Nombre de votants : 100

L'an deux mille quatorze, le six octobre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, BP 73, 64150 Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Axelle MARCHET, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Idelette DEMAISON, Michel LAURIO, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Hervé LAFFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Nicole TURRA, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Michel LAGOUARDAT, Albert LASSERRE-BISCONTE, Régis CASSAROUME, Louis GOUDICQ, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Jacques CLAVE, Véronique ETCHART, Estelle PALIS, Gilbert AURRIAC, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, Stéphanie LERICHE, Jeanne LUGA, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Corinne RHOUY, Jean-Luc MARTIN, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Philippe GAUDET, Emmanuel HANON, Jean-Pierre HOURCLE, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Dominique LALANNE, Fabien LARRIVIERE, Bernard MELIANDE, Marie-Luce MUSEL, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Serge ARRIEULA (suppléant de Bernard TURPAIN), Jacky SCHOUMACHER (suppléant de Thierry LAFFITTE), Claude ESCOFET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jean-Pierre DUTOURNIER (suppléant de Franck VIREBAYRE-GASTON), Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Emmanuelle LACROIX-CHAGUE, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Guy LAFFITTE (pouvoir à Michel LAURIO), Didier ALSINET, Frédéric LAVIELLE, Mathias DUCAMIN, Dominique TOUYA, Michel JESER, Georges TROUILHET, Anthony BERBEL, Bernard CAZENAVE (pouvoir à Jacques CASSIAU-HAURIE), Valérie MARQUEHOSSE (pouvoir à Jean-Pierre HOURCLE), Frédérique PETERS (pouvoir à Dominique LALANNE), Bernard TURPAIN, Sylvie DAHETZE, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, René LACABE (pouvoir à Claude ESCOFET), Franck VIREBAYRE-GASTON.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 21 : HABITAT : DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UNE AIDE POUR LA
REHABILITATION DE 3 LOGEMENTS COMMUNAUX
CONVENTIONNES A CESCAU**

Rapporteur : M. Philippe GARCIA

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 6 février 2014 portant définition du règlement d'intervention en faveur de l'habitat social,

La commune de Cescau a décidé de réhabiliter un immeuble communal situé dans le cœur du bourg et de créer trois logements communaux à loyers modérés.

Deux logements seront conventionnés en PLUS sur 25 ans et un logement conventionné en PALULOS sur 20 ans.

Le règlement habitat prévoit d'octroyer une aide égale à 50 % du montant des fonds propres mobilisés par la commune, plafonnée à 15 000 € par logement. L'aide Habitat est calculée déduction faite du montant du prêt mobilisable par la commune et de toutes subventions dont la subvention Energie de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Deux logements PLUS (création de deux logements) :

Prix de revient prévisionnel TTC (TVA à 5,5 %) :

Coût des travaux	287 864,17 €
Honoraires	29 148,82 €
TVA	17 435,71 €
Total	334 448,70 €

Plan de financement prévisionnel avant application de la subvention CC Lacq-Orthez Habitat :

Subvention Etat (PLUS)	0 €
Subvention conseil régional	0 €
Subvention conseil général	22 518,00 €
Subvention CC Lacq-Orthez Energie	14 299,60 €
Commune de Cescau :	
- Emprunt Caisse des Dépôts et Consignations mobilisable	132 423,00 €
- Fonds propres	165 208,10 €
Total	334 448,70 €

Le plan de financement prévisionnel du projet porte le montant des fonds propres de la commune à hauteur de 165 208,10 €.

Selon le règlement habitat, la communauté de communes de Lacq-Orthez est sollicitée à hauteur de 30 000 €, soit 15 000 € par logement, le montant plafond mobilisable.

Plan de financement définitif :

Subvention Etat (PLUS)	0,00 €	0,00%
Subvention conseil régional	0,00 €	0,00%
Subvention conseil général	22 518,00 €	6,73%
Communauté de communes de Lacq-Orthez :		13,25%
- Subvention Energie	14 299,60 €	
- Subvention Habitat	30 000,00 €	
Commune de Cescau :		80,02%
- Emprunt Caisse des Dépôts et Consignations mobilisable	132 423,00 €	
- Fonds propres	135 208,10 €	
Total	334 448,70 €	100,0%

Un acompte de 50 % pourra être versé sur présentation de la décision de conventionnement PLUS et PALULOS ainsi que sur présentation de la déclaration d'ouverture de chantier.
Le solde de la subvention sera versé sur présentation du certificat d'achèvement de l'opération et sur le décompte général définitif des travaux.

Ce projet répondant au règlement habitat, le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** le versement d'une aide prévisionnelle de 45 000 € à la commune de Cescau pour un projet de réhabilitation de trois logements communaux à loyers conventionnés.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Un logement PALULOS (logement réhabilité) :

Prix de revient prévisionnel TTC (TVA à 10 %) :

Coût des travaux	154 537,01 €
Honoraires	16 006,10 €
TVA	17 054,31 €
Total	187 597,40 €

Plan de financement prévisionnel avant application de la subvention CC Lacq-Orthez

Habitat :

Subvention Etat (PALULOS)	0 €
Subvention conseil régional	0 €
Subvention conseil général	22 518,00 €
Subvention CC Lacq-Orthez Energie	15 825,06 €
Commune de Cescau :	
- Emprunt Caisse des Dépôts et Consignations mobilisable	92 924,00 €
- Fonds propres	56 330,30 €
Total	187 597,40 €

Le plan de financement prévisionnel du projet porte le montant des fonds propres de la commune à hauteur de 56 330,30 €.

Selon le règlement habitat, la communauté de communes de Lacq-Orthez est sollicitée à hauteur de 15 000 €, soit le plafond de subvention mobilisable par logement.

Plan de financement définitif :

Subvention Etat (PLUS)	0,00 €	0,00%
Subvention conseil régional	0,00 €	0,00%
Subvention conseil général	22 518,00 €	12,00%
Communauté de communes de Lacq-Orthez :		16,43%
- Subvention Energie	15 825,06 €	
- Subvention Habitat	15 000,00 €	
Commune de Cescau :		71,56%
- Emprunt Caisse des Dépôts et Consignations mobilisable	92 924,00 €	
- Fonds propres	41 330,30 €	
Total	187 597,40 €	100,0%

L'aide de la communauté de communes de Lacq-Orthez étant liée au conventionnement PLUS et PALULOS des logements, elle sera versée sur présentation de la décision de financement prise par le Département des Pyrénées-Atlantiques, délégataire des aides à la pierre.

Le montant de cette aide sera recalculé sur présentation des factures et des justificatifs d'attribution des différentes subventions, y compris des certificats d'économie d'énergie. La commune de Cescau ayant déposé une demande de DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) sur le logement communal conventionné en PALULOS, l'aide de la communauté de communes de Lacq-Orthez sera recalculée dans le cas d'une réponse positive de l'Etat et en fonction du montant accordé.

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Communauté de communes de LACQ-ORTHEZ
Numéro de l'acte	DECCLLO_2014_297
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	8.5 - Politique de la ville-habitat-logement
Objet de l'acte	Habitat : demande d'attribution d'une aide pour la réhabilitation de 3 logements communaux conventionnés à Cescau
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	-200039204-20141006-DECCLLO_2014_297-DE
Date de transmission de l'acte	13/10/2014
Date de réception de l'accuse de réception	13/10/2014